

DELIBERATION n° CS 15 11 20
Séance du mardi 24 novembre 2020

FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
SUR LA COMPETENCE DECHETS

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 16

Procuration : 00

Absent : 03

Date de la convocation

Le 16 novembre 2020

Date d'affichage

Le mardi 24 novembre 2020 à 9 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, MM. Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Jean-Pierre SALERS, Patrick SUAREZ, Thierry REVEIL, Gérard LILLE, Mme Muriel LARRIEU, Benoit DESENLIS, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Jean-Claude BOURGUIGNON, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE ; M. Christian CUVELLIER ;

Présent par visioconférence : M. Benoit DESENLIS ;

Représentation : M. Roger COMBRES est suppléé par M. Christian CUVELLIER ;

Absent excusé : M. Gérard CASTET ; Mme Françoise CARRIE et M. Claude NEF ;

Le Collège déchets lors de sa réunion du 3 novembre a validé l'engagement des opérations d'investissement suivantes :

- La réhabilitation de deux casiers situés dans deux centres d'enfouissement des déchets dont l'un est situé sur la Commune de Pavie (ISDND Pavie) et l'autre sur la Commune du Houga (ISDND Houga), pour une enveloppe globale de 1 950 000 €HT.
- La réhabilitation et mise aux normes de 20 déchèteries pour une enveloppe globale de 1 300 000 €HT
- La réhabilitation de la déchèterie de L'Isle Jourdain dont l'enveloppe financière est de 450 000 €HT.

La Collectivité a consulté 3 établissements bancaires afin d'obtenir une offre de financement pour ces opérations : capital minimum de 3 000 000 € et un capital maximum de 4 000 000 € à taux fixe sur 20 ans, contenant une phase de mobilisation de 18 à 24 mois. Un seul établissement a remis une offre répondant aux critères demandés par la collectivité.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
DELIBERE ET DECIDE

- **De contracter un emprunt de 4 000 000 euros auprès de la CAISSE D'EPARGNE**

Le prêt aura une durée d'amortissement de 20 ans et sera précédé d'une phase de mobilisation de 18 mois. Trigone se libérera de la somme due à la CAISSE d'EPARGNE par suite de cet emprunt, en 20 années, au moyen de trimestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif du capital et l'intérêt dudit capital au taux fixe de 0.80 % l'an.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement de 0.10 % du montant de l'emprunt.

Le Syndicat Mixte Trigone aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, le Syndicat Mixte Trigone paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt

Le Syndicat Mixte Trigone s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt. Trigone supportera également les frais de timbres du contrat de prêt.

- **D'autoriser Monsieur Francis DUPOUEY, Président de Trigone, à signer le contrat de prêt au nom du Syndicat Mixte Trigone**

Le Président
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.